



## L'automne des poupées russes

Lettre ouverte du MÉPACQ aux membres du RQ-ACA

Le 26 novembre 2013

En 2001, le MÉPACQ, et plusieurs de ses membres autonomes ont inscrit leur dissidence par rapport à l'approbation majoritaire de la politique de reconnaissance d'action communautaire (PRAC) exprimée par les regroupements de l'action communautaire autonome (ACA). Nous jugions alors que la PRAC **gouvernementale** portait en son sein les germes d'une instrumentalisation et d'une dénaturation de l'essence même de l'action communautaire autonome.

Douze ans plus tard, nous sommes sur le point de vivre une deuxième vague de structuration étatique du milieu de l'ACA. Se pointent à l'horizon en cet automne des poupées russes : une **nouvelle loi** sur les OBNL<sup>1</sup>, un **nouveau plan d'action gouvernemental** en matière d'action communautaire et un **nouveau cadre de référence**. Toutes ces initiatives, s'imbriquant les unes dans les autres, font partie d'une même vision structurante de l'État pour le communautaire.

### Nous reconnaissons-nous?

Le processus de « consultation » sur plusieurs de ces mesures achève. Le MÉPACQ, ayant pris connaissance des enjeux en assemblée générale, tient à partager solidairement à l'intérieur du mouvement de l'ACA, ses inquiétudes. Pour nous, il est urgent de se questionner collectivement avant que l'intervention communautaire autonome ne se transforme en quelque chose que nous ne sommes pas. De l'historique campagne « Nous reconnaissez-vous? » qui mena à la politique de l'action communautaire, nous proposons simplement d'être vigilant et de vérifier si nous nous reconnaissons toujours dans les nouvelles orientations de l'État.

### Le processus de consultation achève...

D'ici le 17 décembre 2013, le RODCD, le RQACA, la TNCDC, la FCABQ et le RQDS, de concert avec plusieurs chercheurs universitaires non identifiés, doivent fournir leurs réponses à une trentaine de questions ouvertes portant sur les quatre orientations du nouveau plan d'action. Cette « consultation », qui aura duré six semaines, **ne porte pas sur le plan d'action lui-même**; nos représentantEs ainsi que le RQDS (qui représente des intérêts institutionnels et non ceux de l'action communautaire autonome) sont plutôt invitéEs à valider certaines « idées » pouvant éventuellement s'y retrouver.

Au cœur des orientations gouvernementales se retrouve une volonté de favoriser l'intégration du travail des organismes communautaires au sein d'une stratégie d'intervention territoriale qui répond aux besoins identifiés par le gouvernement et les « partenaires du milieu ». Nous craignons également que le gouvernement accorde du financement à la mission globale à des

---

<sup>1</sup> Selon un PowerPoint utilisé par le cabinet de la ministre Maltais pour expliquer celui-ci, les OBNL ne seront plus redevables à leurs membres, mais bien à leurs « communautés ».

organismes qui ne sont pas de l'ACA (employabilité, économie sociale). Ceci fait partie de la nouvelle « solidarité durable », le cadre dans lequel cette consultation a été annoncée.

Or, l'histoire du mouvement populaire et communautaire du Québec est celle d'une multitude de petits organismes locaux autonomes, fondés par les citoyenNEs (et non par l'État) et qui répondent aux besoins identifiés par leurs membres (et non à ceux identifiés par le gouvernement ou les partenaires du milieu). La consultation gouvernementale est évidemment aux antipodes du questionnement réel des groupes sur le terrain, à savoir comment, dans un contexte de sous-financement chronique, mieux répondre aux besoins croissants des membres et des populations desservis.

De même, nos représentantEs seront bientôt convoquéEs à une deuxième assemblée générale spéciale du RQ-ACA qui portera sur le nouveau cadre de référence. Celui-ci, négocié avec nos représentantEs, resserre les règles du jeu entre le bailleur de fonds public et les organismes subventionnés. La transformation, ou au mieux la standardisation des pratiques des groupes est un enjeu majeur que nous soulevons. Le nouveau Cadre de référence (du moins dans la version préliminaire que nous avons vue) semble reculer sur certains points gagnés dans le Cadre initial de 2004. Mentionnons d'entrée de jeu le retrait de la DCD dans la classification des organismes dans la section 2 ainsi que le retrait des critères et des manifestations de la DCD dans la section 3. Même si, à l'heure actuelle, nous avons un engagement du SACAIS qu'il recommandera au comité interministériel le maintien de la DCD dans toutes les parties du nouveau Cadre de référence, nous n'avons aucune certitude quant à la décision finale de ce comité.

Plus globalement et selon notre analyse, ce nouveau cadre porte atteinte, dans certains cas, à l'autonomie des groupes; il alourdi les exigences de la reddition de compte et impose les mêmes exigences de saine gestion à tout organisme subventionné, que la subvention publique soit de 30 000\$ ou de 1 000 000 \$.

Soyons clairEs et soyons concretEs : le MÉPACQ représente un nombre important de groupes de défense collective des droits (DCD). Or, la subvention annuelle **moyenne** d'un groupe de défense collective des droits est de 58,000\$. Nous constatons sur le terrain (un constat confirmé par les fonctionnaires du SACAIS) qu'un groupe financé en bas de 70 000\$ ne peut pas embaucher plus d'unE travailleurEUSEs et peut difficilement réaliser sa mission. Dans ce contexte, un organisme, avec seulement unE travailleurEUSE, **ne peut pas** à la fois réaliser sa mission **et** répondre aux exigences croissantes de la saine gestion. Rappelons-nous qu'en 2004, le Cadre de référence dénombrait trois principes de reddition de compte et de gestion : transparence, **souplesse** et rigueur. Dans la version de 2012, on les réduit à deux : transparence et rigueur. Les petits groupes, la base même du mouvement d'ACA, n'y arrivent déjà pas; une réalité qui se voit amplifiée pour les groupes en dehors des grands centres comme Montréal et Québec. Dans l'état actuel des choses, le nouveau cadre de référence ne fera qu'**empirer** la situation pour ces groupes.

De même, le nouveau cadre de référence ouvre également la voie, selon nous, à l'intervention arbitraire des fonctionnaires dans la vie interne des groupes. Alors qu'il impose davantage d'exigences à nos groupes, nous peinons à y trouver des exigences pour les fonctionnaires. Pourtant, en DCD, depuis deux ans, des fonctionnaires du SACAIS harcèlent systématiquement des organismes sur des peccadilles administratives :

- on retient une subvention car le loyer coûte trop cher;

- on menace des groupes (financés à 30 000\$) parce qu'ils ne sont pas ouverts 4,5 jours par semaine;
- on suggère (et nous savons tous et toutes la portée réelle d'une « suggestion » d'un fonctionnaire) à un groupe de déménager de son quartier d'appartenance pour payer moins cher;
- on menace de retenir la subvention car un siège est non comblé sur le CA;
- on « suggère » à un organisme d'embaucher unE directeurTRICE généralE plutôt qu'un coordonnateur-TRICE;
- on prétend que certaines personnes ne sont peut-être pas assez compétentEs pour occuper une fonction d'officierE au conseil d'administration;
- et la liste pourrait continuer encore longtemps.

### **Pour conclure**

Notre lecture du document de consultation sur le plan d'action, tout comme notre analyse des changements proposés au Cadre de référence, nous amènent à vouloir sonner l'alarme. La nouvelle vague de structuration qui est sur le point de s'abattre sur le milieu, risque de transformer la nature même de l'action communautaire **autonome**. Selon ce que nous pouvons déjà constatés sur le terrain, les exigences de reddition de compte et de saine gestion qui s'appliquent déjà à tous les organismes, peu importe leur niveau de subvention, mèneront sans doute à la fermeture d'un bon nombre de petits groupes, particulièrement en région. Les deux documents en pièce jointe résumant sommairement nos craintes. **La question demeure entière: nous reconnaissons-nous dans cette vague de changements?**

La « solidarité durable », si elle promet quelques dollars supplémentaires pour quelques groupes et entreprises communautaires, est surtout, selon nous, un piège. Un piège certes pour des personnes prestataires d'aide sociale, mais un piège aussi pour le milieu d'action communautaire autonome. L'assurance autonomie, l'économie sociale... est-ce réellement notre définition de la solidarité ? Notre définition de la solidarité, est-elle de s'asseoir autour d'une table avec des partenaires qui ne comprennent pas que la pauvreté est fondamentalement une violation de droits humains de la personne qui est pauvre? Celle du gouvernement semble de plus en plus ressembler à cette description et c'est à ce type de solidarité que l'État invite – par sa consultation et par son Cadre de référence – les organismes d'ACA.

C'est devant tous ces constats que nous demandons au RQ-ACA d'entamer immédiatement un débat large sur les enjeux soulevés par le plan d'action, le cadre de référence et le plan de solidarité. Essayons de voir ensemble si le mouvement d'action communautaire autonome existe encore, tel que nous l'avons bâti ensemble et ce, avant de donner notre aval aux propositions gouvernementales.

Le MÉPACQ.

Pj – Les poupées russes de l'ACA  
 - L'ACA dénaturée